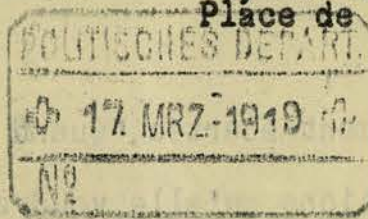


Légation de Suisse
en
Belgique

ca
en circulation
 Bruxelles, le 10 Mars 1919

2, rue des Cultes
 Place de la Liberté



Rapport politique No.10.

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Pour la première fois, je crois pouvoir l'affirmer, depuis la libération de la Belgique, l'attention publique est attirée sur notre pays au point de vue politique et dans des circonstances moins favorables que je ne l'eusse souhaité. Il s'agit de la Société des nations et de la neutralité suisse. Comment le point de vue du Conseil fédéral, tel qu'il est exposé dans le Memorandum, est-il parvenu ici, a-t-il été fidèlement rapporté? Je l'ignore. Mais le grand journal libéral L'Etoile Belge vient de lui consacrer un article de tête, que je vous envoie et qui, sous une forme irréprochable, n'est pas précisément sympathique à la thèse développée dans le texte officiel. En même temps, la discussion a repris sur le siège de la Société des nations dont vous entretenait mon rapport No.8. Le palais d'Egmont, propriété séquestrée de la famille allemande d'Arenberg, un très bel et vaste édifice du XVIIIe siècle, étant à la disposition de l'Etat, l'idée a surgi qu'il était tout désigné pour abriter le siège permanent du futur organisme. Le nom de Genève, suggéré je l'ignore comment et par qui, comme concurrent, a été de nouveau cité. Exploitant la prétendue incompatibilité entre la neutralité permanente de la Suisse et la Société des nations, on s'est immédiatement emparé de ce nouvel argument pour battre en brèche le choix du siège de la Croix Rouge. La Hollande a été une fois de plus

Département Politique

B E R N E
 =====



nettement écartée." Quant à la Suisse, dit-on et publie-t-on, les conditions qu'elle voudrait mettre à son entrée dans la Société des Nations lui aliènent toute prétention à donner asile à la Ligue. Un pays qui refuse d'apporter sa contribution armée aux décisions de la Société des Nations n'est pas fait pour donner asile au tribunal suprême."

Le Ministre des Affaires Etrangères M. Hymans est venu passer 3 jours à Bruxelles pour rendre compte au Roi et aux commissions des Affaires Etrangères de la Chambre et du Sénat de l'oeuvre de la Conférence de la Paix. Je me proposais d'aller le voir et de l'entretenir éventuellement de cet objet, avec toute la discrétion nécessaire, afin d'apprendre à la fois si le siège de la Ligue avait déjà fait l'objet de pourparlers à Paris et si des assurances avaient été données à la Belgique, quand j'ai appris avec surprise ce matin qu'il venait de repartir pour Paris. Mais j'aurai sans doute l'occasion prochainement d'aller aux nouvelles soit au Ministère soit auprès d'un des membres de la Commission.

Quant aux questions concernant la revision du traité de 1839, le communiqué officiel ^{publié} après la réunion des commissions est si vague qu'il est impossible de formuler une appréciation sur l'accueil rencontré à Paris, au sein de la commission spéciale de la Conférence, par les revendications de la délégation belge. Je ne serais cependant pas surpris que la présence dans cette délégation d'un homme aussi influent qu'Emile Vandervelde n'atténue considérablement ce qu'on pourrait appeler "les visées annexionnistes" du gouvernement Belge. Le parti socialiste belge

C'est le début d'une campagne, sur laquelle j'aurai probablement à revenir, car le dit comité entreprend également une série de meetings qui vont sûrement provoquer des réactions et de l'agitation.

En ce qui concerne les colonies, je crois savoir que jusqu'ici, au sein du gouvernement Belge, il n'a pas été question d'annexer une partie de l'Afrique orientale allemande, mais bien de conserver la disposition des territoires actuellement occupés par la Belgique (c'est à dire la région ouest de l'Afrique orientale allemande) en vue d'obtenir une indemnité pour les dépenses de guerre faites en Afrique ou de négocier une rectification de frontières du côté de l'embouchure du Congo. Sur ces entrefaites, la Commission spéciale de Belgique à la Conférence de Paris a déposé son rapport à la Commission des Dix. Les journaux vous en auront apporté le texte. La Commission se borne à affirmer la nécessité de la revision du traité de 1839; elle s'est occupée des rectifications de frontières de Malmédy et de Moresnet; elle s'est déclarée incompétente en ce qui concerne les territoires hollandais et le Luxembourg, ce qui est significatif. Il s'agit de savoir maintenant comment on procédera à cette revision. La thèse hollandaise est que c'est un traité entre les Pays-Bas et la Belgique et que la question doit être tranchée directement entre La Haye et Bruxelles. La thèse Belge est que c'est un traité international où la Hollande et la Belgique sont parties, et que la révision de ce traité doit être l'oeuvre des puissances garantes, restées fidèles à leurs engagements, agissant d'accord avec la Hollande et la Belgique.

Il est extrêmement difficile de se rendre compte des dispositions de la majorité des Luxembourgeois. L'union avec la France a plutôt perdu du terrain. L'union économique avec la Bel-

Légation de Suisse
en
Belgique

-3-

est formellement opposé à toute tentative dans cette direction. Il élève de plus en plus la voix. L'un de ses membres le plus distingués, Jules Destrée dans une déclaration envoyée au Telegraaf d'Amsterdam s'est prononcé avec vigueur pour une solution toute pacifique du conflit avec la Hollande. Il a fait appel aux bons sens des Hollandais en les priant d'examiner avec patience les demandes belges et de considérer l'irritation apparente de certains de ces compatriotes comme excusable à la suite de leur malheur. Il a prêché le calme à ses compatriotes, les adjurant de ne pas s'emballer et de garder leur sang froid. Le parti ouvrier ne perd aucune occasion d'affirmer qu'il est fermement résolu à user de toute son influence et de toute son action pour limiter les desiderata belges à la question de l'Escaut et des communications par eau d'Anvers avec la Meuse et le Rhin. Le Conseil général du parti a tenu ces jours passés une réunion extraordinaire consacrée à l'étude de cette question. Les trois ministres socialistes Vandervelde, Anseele et Wauters y assistaient, par conséquent, lui donnaient une sorte de consécration officielle. Là aussi, a été affirmée par plusieurs orateurs, dont Vandervelde, Anseele et Jules Destrée la ferme volonté de s'opposer à toute annexion de territoires hollandais. En outre, il a été décidé qu'on accepterait les propositions du parti socialiste hollandais, d'une conférence entre des représentants socialistes des deux pays, pour procéder à un échange de vues, et une délégation, comprenant Destrée, a été nommée pour cette négociation.

Or, au même moment un Comité dit de Politique nationale vient de se fonder qui a couvert, dans la journée d'hier, Bruxelles de grandes affiches et de cartes multicolores pour exposer au public les "justes revendications" belges, en Europe et en Afrique

hommes de cette région ont été enrôlés dans l'armée Allemande, c'est à dire le 20 % et 400 ont été tués, c'est à dire le 4 % alors que la proportion de tués pour l'Empire n'a été que de 2 $\frac{1}{2}$ %. On en déduit que l'on plaçait les Wallons aux postes dangereux comme les Polonais et les Alsaciens-Lorrains.

Un nouvel incident s'est produit, depuis mon dernier rapport, entre Hollandais et Belges à Flessingue, dans une salle de cours mise à la disposition de l'Athénée Belge par l'administration de la ville; des jeunes gens de l'école du soir ont lacéré et foulé aux pieds les portraits du Roi Albert et de la reine Elisabeth ainsi que d'autres images patriotiques belges. La salle des professeurs, réservée exclusivement au corps professoral belge, a été mise à sac. Plainte a été déposée à la Légation de Belgique à la Haye.

Entre temps, quatorze journalistes belges ont été invités par le Comité " La Hollande et ses relations à l'étranger " à venir visiter la foire d'Utrecht. De détails que me fournit un des participants, il résulte que les touristes ont été comblés de prévenances par les organisateurs du voyage, promenés en auto à La Haye et à Amsterdam, reçus à de multiples et plantureux banquets, où le drapeau belge décorait toutes les tables, bref que leurs hôtes se sont ingéniés à leur être agréables et cela au moment même où M. de Karnebeck et le Ministre de la Guerre des Pays-Bas faisaient à la Chambre les déclarations assez inattendues que vous connaissez

Le 8 mars, est arrivé à Anvers le premier paquebot venant du Congo belge depuis l'armistice. Une réception triomphale l'attendait. Il ramenait plus de trois cents passagers, dont des fonctionnaires et des soldats terriblement éprouvés par le séjour forcé aux colonies et par les fatigues de la campagne. Le Roi est allé le lendemain saluer les arrivants. Anvers vient d'être désigné comme

Légation de Suisse
en
Belgique

gique en gagne, mais le maintien de l'indépendance politique reste très vivant dans le pays et il s'explique en grande partie par la répulsion de la population à participer aux charges et devoirs militaires qui lui incomberaient, en cas de réunion à la Belgique. Il ne faut pas oublier en effet, que par suite de son accession au Zollverein, le Luxembourg a joui depuis 1867 d'une situation économique privilégiée, qu'il touchait sa quote part de tous les revenus du Zollverein, qui dans les Etats de l'Empire allemand servaient à couvrir les dépenses militaires. Aussi ses revenus étaient-ils en disproportion avec les besoins de l'Etat, les administrations publiques richement dotées: les fonctionnaires y touchent des traitements très supérieurs à ceux de Belgique. De là, une inquiétude très marquée à échanger un sort assuré, contre une situation matérielle beaucoup plus précaire. L'influence allemande à la cour Grand ducale continue à être très forte. En effet, le Grand duc de Bade, ayant épousé la soeur de l'ancien Grand Duc Guillaume, se trouve le seul homme au milieu de cette famille de princesses et doué d'une volonté très énergique. Il possède par sa femme une grande partie de la fortune familiale, il a été le tuteur de toutes les princesses pendant leur minorité, c'est lui qui, vulgairement parlant, "tient les cordons de la bourse". Son influence reste donc encore très puissante au Luxembourg où elle s'exerce par de nombreux partisans.

La Walonnie prussienne, par la bouche de la majorité du conseil communal de Malmédy, a demandé, par une pétition officielle signée, sa réunion à la Belgique. Il s'agit de 10 000 habitants, et de 200 kilomètres carrés. Pendant la guerre deux mille

Légation de Suisse
en
Belgique

-7-

base du ravitaillement de l'armée Américaine soit pour les navires de la Commission for Relief, soit pour les troupes américaines cantonnées sur le Rhin. D'Anvers, les marchandises seront transportées par des allèges belges à Cologne et à Mayence. D'autre part, quatre trains partiront tous les jours de la région du Rhin, ramenant à Anvers deux mille hommes de la démobilisation américaine qui s'embarquent pour leur patrie. On construit des baraquements pour 12 000 hommes qui attendent leur départ.

Au 28 février, la dette consolidée de la Belgique se montait à 4 milliards 157 millions, 867 mille francs. Il y avait en circulation pour 403 millions 585 mille francs de bons du trésor. Le capital nominal des bons du trésor émis pour le retrait des marks et dont l'Allemagne doit assurer le change se monte à 30 milliards 40 millions 341 mille francs. La France a prêté à la Belgique 2 milliards 170 millions 625 mille francs, l'Angleterre 1 milliard 909 millions 825 mille francs, les Etats-Unis un milliard 298 millions 250 mille francs. Au total un passif de 13 milliards 63 millions 494 mille francs.

Devant la nécessité toujours plus grande de reprendre l'activité industrielle du pays, les fabricants belges qui ont vu leurs usines pillées s'efforcent de récupérer en Allemagne leurs machines. Toutes les facilités leur sont données par la Commission de récupération créée dans ce but et par l'autorité militaire, soit pour se documenter et rechercher leur bien, soit pour se rendre sur place. Certains de nos compatriotes, au service de maisons belges, sont tout désignés pour ces missions, vu leur connaissance de l'allemand. C'est ainsi que M. Henri KREBS, ingénieur

de la Société de constructions électriques de Charleroi et le dévoué Président de la Société Suisse de cette ville est venu me voir l'autre jour m'annoncer son départ pour l'Allemagne. Il possédait la liste et le lieu de dépôt de plusieurs machines enlevées à sa Société, qu'il avait eu l'habileté de se procurer en interrogeant les emballeurs au moment du chargement^{et} en se faisant donner la clef des signes inscrits sur chaque caisse qui correspondaient aux stations de destination en Allemagne. Mais il n'était point assuré de pouvoir se rendre directement dans les environs de Berlin, sans avoir à faire le détour de la Suisse. Il comptait cependant l'essayer.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'hommage de mon profond respect.

Barbey